

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just-en-Chaussée

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY

Séance du mercredi 1 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Claudy DENAIN, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mme Michèle HEMARD, Mr Philippe CNUDDE, Mr Pascal VIGIER, Mr Vianney MULLIEZ, Mme Corinne DELATTRE.

Membres absents :

- Mme Jennifer BALOCHARD (pouvoir à Mme Corinne DELATTRE)
- Mme Cydalia RUCQUOY (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN)
- Mr Patrick VAN DAELE (pouvoir à Mme Michèle HEMARD)
- Mr Maurice HERMENT
- Mme Virginie LE GOFF

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Créations d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
- ↳ Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (12 voix POUR).

B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Olivier Rubigny secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (12 voix POUR).

C – CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Arrivée de Mr Evrard à 18h40

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Sylvain GERMAIN expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la saisie des factures en cette fin d'année et pour le début d'année 2022, les opérations comptables de fin d'année, la facturation pour le Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT, la gestion RH des agents. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer :

- à compter du 1er Décembre 2021, un emploi non permanent sur le grade de Rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 5/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service administratif ;
- à compter du 13 Décembre 2021, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 3/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur une période de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service administratif ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres élus présents et représentés (13 voix POUR) :

- **DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade de Rédacteur pour effectuer les missions de secrétaire de Mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 5/35ème, à compter du 1er Décembre 2021 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois ;

La rémunération pour le contrat de 5/35ème sera fixée par référence à l'indice brut 452 indice majoré 396, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Le RIFSEEP sera attribué à l'agent compte tenu de son ancienneté dans la collectivité, en tant que fonctionnaire titulaire.

- **DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour effectuer les missions de secrétaire de Mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 3/35ème, à compter du 13 décembre 2021 pour une durée maximale de 3 mois sur une période de 6 mois ;

La rémunération pour le contrat de 3/35ème sera fixée par référence à l'indice brut 381, indice majoré 351 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 64 article 6413 du budget 2021.
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2021-50**.

D – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Cuisine du presbytère :

L'emplacement actuel de la cuisinière dans l'ancienne cheminée n'est pas fonctionnel ; après réunion de la commission « bâtiments » sur place, il avait été proposé d'échanger l'emplacement du frigo et d'un meuble bas pour résoudre le problème ; mais le frigo ne rentre pas à la place du meuble bas; il est proposé de mettre la cuisinière à la place du meuble bas. Il convient donc de faire déplacer la prise électrique de la cuisinière et d'ajouter une prise électrique pour une hotte aspirante au dessus de la cuisinière. Concernant le sol, un lino serait mis seulement dans la cuisine.

2/ Nouveau site internet :

un stagiaire présent du 29/11 au 17/12 est en train de faire le transfert de l'ancien site toujours en fonction vers le nouveau qui n'est pas encore accessible au public.

3/ Anciens Combattants d'Esquennoy :

Les Anciens Combattants d'Esquennoy ayant un âge certain, la section souhaite se dissoudre et se rattacher à la section des Anciens Combattants de Breteuil afin de poursuivre leurs activités de mémoire dans les meilleures conditions possibles ; une assemblée extraordinaire de la section d'Esquennoy a eu lieu en présence du président et de membres de la section d'Esquennoy, du président, de la secrétaire et de la trésorière de la section de Breteuil, du président et de la secrétaire de la section départementale ainsi que de Monsieur le Maire d'Esquennoy pour formaliser cette démarche ; une cérémonie officielle de remise du drapeau de la section d'Esquennoy à la Mairie d'Esquennoy aura lieu samedi 4/12 en présence de représentants de la section d'Esquennoy et de Breteuil.

4/ Servitude d'Utilité Publique (SUP) :

l'enquête publique pour la SUP afin de pouvoir commencer les travaux de la station d'assainissement aura lieu du 6/12 au 22/12 aux horaires d'ouverture habituels au public. Le commissaire enquêteur sera de plus présent en mairie le lundi 6/12 et le vendredi 17/12 de 17h à 19h.

5/ Arbre de Noël communal :

La situation de la pandémie de la Covid19 étant en aggravation, il convient de prévoir l'arbre de Noël comme l'an dernier en solution de repli (distribution des cadeaux l'après-midi du 17/12 directement à l'école pour éviter le brassage des enfants et des adultes).

Pour l'an prochain, Monsieur Rubigny se renseigne à l'avance pour un spectacle de cirque.

6/ Salage :

Le matériel et les quantités de sel de salage ont été vérifiés pour être utilisables de suite en cas de besoin.

7/ Fleurissement :

La commande de tapis de fleurs est à prévoir : Monsieur Mulliez demande à l'entreprise de l'an dernier de nous envoyer un catalogue de commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures15.



Signatures des membres présents

M. Sylvain GERMAIN	Mme Corinne DELATTRE	M. Patrick VAN DAELE <i>Absent</i> (pouvoir à Michèle HEMARD)
M. EVRARD Jean-Marc	M. Olivier RUBIGNY	Mme Claudy DENAIN
M. Philippe CNUDE	M. Pascal VIGIER	Mme Cydalia RUCQUOY <i>Absente</i> (pouvoir à Sylvain GERMAIN)
Mme Jennifer BALOCHARD <i>Absente</i> (pouvoir à Corinne DELATTRE)	M. Vianney MULLIEZ	Mme Michèle HEMARD
M. Maurice HERMENT <i>Absent</i>	Mme Virginie LE GOFF <i>Absente</i>	M. Jean-Claude LAMOISE